

LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE : LES CLAUSES SPÉCIFIQUES

Mieux connaître la clause bénéficiaire pour mieux conseiller les clients

FORMATION, 26/09, DE 9H À 10H45

GESTION DE PATRIMOINE

CODE : APA14A

Objectifs de la formation

- Accompagner son client dans la rédaction ou modification de certaines modalités contenues dans la clause bénéficiaire

Animée par

- **BLANCHARD Anne-Laure**
Fondatrice,
VIE LEGIA CONSEIL

Public concernés

- Rédacteurs et gestionnaires assurance vie individuelle ; Courtiers et intermédiaires en assurance vie ; CGPI ; Commerciaux et conseillers clientèle ; Salariés des intermédiaires en assurance vie ; Salariés des compagnies d'assurance ; Conseils en gestion de patrimoine, ingénieurs patrimoniaux, assureurs, experts-comptables, avocats, notaires

Dates

- **Lyon**
26/09/2019, de 9h à 10h45

Critères d'admission

- Pour participer à ces formations, inscription obligatoire à Patrimonia : www.patrimonia.fr

Prérequis

Distinguer les clauses standards et spécifiques

- Comprendre les avantages et les limites de la clause « standard » type proposée par les assureurs
- La clause avec inaliénabilité des capitaux
- La clause démembrée avec quasi-usufruit
- La clause démembrée avec emploi
- La clause à « tiroirs » de Monsieur AULAGNIER
- Focus sur Cour de cassation chambre civile 2 du 3 juillet 2014

Connaître la fiscalité applicable en cas de décès

- Le bénéficiaire exonéré
- L'article 757 B
- L'article 990 I
- Les prélèvements sociaux
- Les modalités pratiques de paiement des capitaux décès

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 69,00 €HT